



Mauritanie - Union européenne

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

2014 - 2020

CLAUSES GENERALES

La Commission européenne et le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie conviennent de ce qui suit :

(1) La Commission européenne et le gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, appelés ci-après les parties, ont déterminé les orientations générales de la coopération pour la période 2014-2020.

Ces orientations sont reprises dans le présent document du programme indicatif national concernant l'aide de l'Union européenne en faveur de la République Islamique de Mauritanie, conformément aux dispositions des articles 2 et 4 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé et signé à Luxembourg le 25 juin 2005 et successivement révisé et signé à Ouagadougou le 22 juin 2010.

Le document du programme indicatif national est joint en annexe au présent document.

(2) En ce qui concerne les ressources financières programmables indicatives que l'Union Européenne envisage de mettre à la disposition de la République Islamique de Mauritanie pour la période 2014-2020, un montant de 195 millions d'EUR est prévu pour l'enveloppe visée à l'article 3.2 (a) de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE (enveloppe A). Une enveloppe B telle que visée à l'article 3.2 (b) peut aussi être établie si des besoins imprévus se manifestent. Cette allocation sera de zéro Euro jusqu'à l'émergence d'un besoin. Ces enveloppes ne constituent pas des droits et peuvent être revues par la Commission européenne après les révisions à mi-parcours et en fin de parcours, conformément à l'article 5.7 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE.

(3) L'enveloppe A est destinée au soutien macroéconomique, aux politiques sectorielles, aux programmes et projets. Le Programme indicatif national concerne les ressources de l'enveloppe A. Il tient également compte des financements dont la République Islamique de Mauritanie bénéficie ou pourrait bénéficier dans le cadre d'autres ressources pourvues par l'Union Européenne. Il ne préjuge pas les décisions de financement de la Commission.

(4) L'enveloppe B est destinée à couvrir des besoins imprévus, tels que l'aide humanitaire, l'aide d'urgence et l'aide postérieure à la phase d'urgence, lorsqu'une telle aide ne peut être financée par le budget de l'UE, des contributions à des initiatives d'allégement de la dette convenues au niveau international ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets des chocs exogènes. L'enveloppe B sera établie selon des mécanismes et procédures spécifiques et, de ce fait, ne fait pas encore partie intégrante de la programmation.

(5) En attendant l'entrée en vigueur de l'Accord Interne entre les Représentants des gouvernements des Etats membres de l'Union européenne réunis au sein du Conseil, relatif au financement de l'aide de l'Union européenne au titre du cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020, des décisions de financement pour les projets et programmes peuvent être prise par la Commission à la demande du gouvernement de la République Islamique de Mauritanie dans les limites des allocations A et B et sous condition que des ressources

financières suffisantes soient disponibles dans le mécanisme de transition composé des soldes non engagés des FED précédents et des fonds dégagés de projets et programmes concernant ces FED. Les projets et programmes respectifs seront mis en œuvre conformément aux règles et procédures du dixième FED jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de mise en œuvre et du règlement financier du 11^e FED.

(6) La Banque européenne d'investissement peut contribuer à la mise en œuvre du présent Programme indicatif national par des opérations financées sur la facilité d'investissement et/ou sur ses ressources propres, conformément aux articles 2c et 3 du cadre financier pluriannuel du 11^{ème} FED pour la période 2014-2020.

(7) Conformément à l'article 5 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-CE, le programme indicatif national ainsi que les enveloppes A et B peuvent être révisés après des revues à mi-parcours ou en fin de parcours, ou ad hoc.

Fait à Nairobi, le 19 juin 2014



Pour la Commission européenne



Pour le gouvernement de la République
Islamique de Mauritanie

TABLE DE MATIERES

LISTE DES ABRÉVIATIONS

RESUMÉ

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1. Lignes générales de la réponse de l'Union européenne (UE)

- 1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire
- 1.2. Choix des Secteurs
 - 1.2.1. Premier secteur de concentration: Sécurité alimentaire et agriculture durable
 - 1.2.2. Second secteur de concentration : Etat de Droit
 - 1.2.3. Troisième secteur de concentration : Santé

2. Aperçu financier (montants indicatifs)

3. Soutien de l'UE par secteur

- 3.1. Premier secteur de concentration: Sécurité alimentaire et agriculture durable
 - 3.1.1. Objectif général
 - 3.1.2. Objectifs spécifiques
 - 3.1.3. Indicateurs principaux
 - 3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique
 - 3.1.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement
 - 3.1.6. Evaluation environnementale
 - 3.1.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle
- 3.2. Second secteur de concentration : Etat de Droit
 - 3.2.1. Objectif général
 - 3.2.2. Objectifs spécifiques
 - 3.2.3. Indicateurs principaux
 - 3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique
 - 3.2.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement
 - 3.2.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle
- 3.3. Troisième secteur de concentration : Santé
 - 3.3.1. Objectif général
 - 3.3.2. Objectifs spécifiques
 - 3.3.3. Indicateurs principaux
 - 3.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique
 - 3.3.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement
 - 3.3.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

4. Appui à la société civile

5. Autres mesures transversales d'appui

- 5.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions
- 5.2. Support à la réforme des finances publiques
- 5.3 Appui à l'Ordonnateur National

6. Autres instruments financiers

Annexes:

- Annexe 1: Indicateurs macroéconomiques
- Annexe 2: Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur
- Annexe 3: Cadre d'intervention sectoriel et indicateurs de performance
- Annexe 4: Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGIR - Alliance Globale pour l'Initiative Résilience
AMCC - Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
APE – Accord de Partenariat Economique
APP - Accord de Partenariat dans le domaine de la Pêche
CAMEC - Centrale d'Achats des Médicaments Essentiels et des Consommables
CDMT - Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CILSS – Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CED - Comité Etat-Donateurs
CNERV - Centre National d'Élevage et des Recherches Vétérinaires
CNUCED - Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement
CSAO- Club du Sahel Afrique de l'Ouest
CSLP - Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DRH - Direction Ressources Humaines
ECHO - Direction générale pour l'aide humanitaire et protection civile
ENFVA - Ecole Nationale de Formation et de Développement Agricole (Kaédi)
EPA - Etablissements publics à caractère administratif
ESAM - Enquête de Sécurité Alimentaire des Ménages
FAO – Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCT - Facilité de Coopération Technique
FED – Fonds Européen du Développement
FEM – Forum Economique Mondiale
FTP - Formation Technique et Professionnelle
GED - Genre et Développement
GS-DRSA - Groupe Sectoriel Développement Rural et Sécurité Alimentaire
IHP+ - Partenariat international pour la santé
INAP-FTP - Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle
LOAP - Loi d'Orientation Agropastorale
MASEF - Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MDR - Ministère du Développement Rural
MDS - Ministère de la Santé
MEG - Médicaments en Génériques
MET - Ministère de l'Équipement et des Transports
MGF - Mutilations Génitales Féminines
MHA - Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement
OMC - Organisation Mondiale du Commerce
OMD - Objectifs Millénaires pour le Développement
OMS - Organisation Mondiale de la Santé
ON - Ordonnateur National
ONG - Organisations Non Gouvernementales
OS – Objectifs Spécifiques
OSA - Observatoire de la Sécurité Alimentaire
OSC – Organisations de la Société Civile
PAIN - Plan d'Action Intégré pour la Nutrition
PAM – Programme Alimentaire Mondiale
PAPED - Programme pour les Accords de Partenariat Economique

PIB - Produit Intérieur Brut
PIN - Programme Indicatif National

PIR - Plan Régional Indicatif
PMA - Paquet Minimum d'Activités
PNDS - Plan National de Développement Sanitaire
PNIA-SA - Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire
PNPS - Programme National de Protection Sociale
PPCB - Péripleumonie Contagieuse Bovine
PTF - Partenaires Techniques et Financiers
PSDRH - Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines
R - Résultat
RHS - Ressources Humaines dans le domaine de la Santé
RISAP - Revue Institutionnelle du Secteur Agropastorale
RMP - Revue à mi-parcours
SDSR - Stratégie de Développement du Secteur Rural
SIDA - Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNIG - Stratégie Nationale d'Intégration du Genre
SNIS - Système National d'Informations Sanitaires
SNU - Système des Nations Unies
SUN - Scaling Up Nutrition
TIC - Technologies de l'Information et de la Communication
UE - Union Européenne
VIH - Virus de l'Immunodéficience Humaine

RÉSUMÉ

La Mauritanie est un pays avec des atouts significatifs: sa population peu nombreuse, l'existence de ressources naturelles abondantes avec un potentiel important, une stabilité macroéconomique et un taux de croissance économique annuel de plus de 5%.

Cependant, la croissance et la stabilité du pays ne pourront être durables qu'avec une amélioration significative des conditions de vie de la population, notamment des couches les plus démunies, situées en général en milieu rural et qui souffrent de problèmes d'insécurité alimentaire chronique. Ces conditions sont aggravées par la dégradation des ressources naturelles, l'impact des phénomènes de changements climatiques, d'importantes carences en matière d'accès aux services de base, notamment de santé, ainsi qu'une situation sécuritaire dégradée au niveau régional.

Le principal objectif stratégique de l'Union européenne (UE) avec la Mauritanie est la contribution à la stabilité et à la prospérité du pays à travers le développement durable, notamment en renforçant ses institutions et en promouvant une croissance inclusive et soutenable.

Le PIN du 11^{ème} FED prend en compte les priorités énoncées dans le plan national de développement (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, CSLP III, 2011-2015), qui sert de base sur laquelle aligner le processus de programmation et articuler la coordination avec les autres donateurs. Il se base aussi sur l'Agenda pour le changement et le Cadre Stratégique et Plan d'action pour les Droits de l'homme et la Démocratie ainsi que sur les quatre grands objectifs du Partenariat stratégique Afrique-UE (Mai 2011).

Dans ce contexte, la stratégie de l'UE s'articule autour de trois secteurs de concentration, avec une allocation indicative 195 millions d'EUR:

Secteur de concentration/Mesures	Montant indicatif (millions d'EUR)	%
Sécurité alimentaire et agriculture durable	78,0	40
Etat de Droit	59,0	30
Santé	44	23
Autres mesures d'appui	14,0	7
Total	195	100

Les actions prévues dans **le premier secteur de concentration, la sécurité alimentaire et agriculture durable**, visent à valoriser le potentiel agricole et pastoral du pays pour faire face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle et récurrente d'une partie de la population. Dans l'effort de réduire la pauvreté, de diminuer l'exode et d'améliorer l'aménagement du territoire afin de renforcer la résilience des populations rurales, la stratégie soutiendra des pratiques durables visant à dynamiser l'économie rurale, fournissant des opportunités d'emploi et de revenus, tout en améliorant la production et la souveraineté alimentaires du pays. Cet stratégie s'inscrit dans l'initiative de l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR-Sahel) pour renforcer la résilience des populations vulnérables

et s'articule avec d'autres importantes initiatives complémentaires, comme le Programme National de Protection Sociale (PNPS) et le Plan d'Action Intersectoriel Nutrition (PAIN).

L'objectif principal du **second secteur de concentration** sera de contribuer à garantir un Etat de Droit en tenant compte des liens établis entre sécurité et développement. L'intervention de l'UE soutiendra le renforcement, la déconcentration et la décentralisation des services déconcentrés pour un meilleur service de proximité aux populations, l'accès à une justice indépendante et crédible garante du respect des droits de l'homme, la consolidation de la gestion intégrée des frontières et la gestion et professionnalisation des services publics responsables de la sécurité, ainsi que la prévention des conflits notamment par un renforcement du dispositif de Formation Technique et Professionnelle (FTP) favorable à l'emploi des jeunes. Les interventions programmées dans le secteur s'inscrivent dans la continuité et l'intensification de la mise en œuvre de la Stratégie Sahel de l'Union Européenne.

Afin d'accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD, le **troisième secteur de concentration, la santé**, soutiendra la mise en œuvre de la stratégie nationale (PNDS), visant à l'amélioration de l'accès universel et équitable à des services de santé efficaces, et ciblée sur la santé reproductive, la santé maternelle et juvénile ainsi que la nutrition.

Une attention particulière sera donnée à l'intégration des thématiques transversales genre, droits humains et société civile dans chaque secteur de concentration, pouvant compter également sur les Programmes thématiques. La société civile aura un rôle important dans le dialogue et le plaidoyer dans le cadre des politiques sectorielles concernées par le 11^{ème} FED. Des appuis à la société civile, à l'Ordonnateur National ainsi qu'une facilité de coopération technique pourront être financés.

Vu ce qui précède, la Commission est invitée à adopter le projet de décision ci-joint, qui alloue un montant indicatif de 195 millions d'EUR à l'enveloppe A du Programme Indicatif National de la République Islamique de Mauritanie au titre du 11^{ème} FED.

PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

1.- Lignes générales de la réponse de l'Union Européenne (UE)

1.1. Objectifs stratégiques de la relation de l'UE avec le pays partenaire

La Mauritanie, trait d'union géographique et culturel entre l'Afrique noire et le Maghreb, partage à la fois les problématiques de développement et d'intégration de l'Afrique Sub-Saharienne et les enjeux sécuritaires de l'Afrique du Nord et du Sahel.

Le principal objectif stratégique de l'UE avec la Mauritanie est la contribution à la stabilité et à la prospérité du pays à travers le développement durable, notamment en renforçant ses institutions et en promouvant une croissance inclusive et soutenable.

La démocratie mauritanienne reste fragile ; dès lors, l'appui à la bonne gouvernance, basé sur les principes de la participation, l'inclusion, la transparence et redevabilité s'avère l'un des principaux outils de coopération. Par ailleurs, la situation nationale et régionale impose une implication forte dans le domaine de la sécurité et de l'état de droit.

Cependant la stabilisation ne pourra être durable qu'avec une amélioration significative des conditions de vie de la population, notamment des couches les plus démunies, situées en général en milieu rural et qui souffrent de problèmes d'insécurité alimentaire chronique, des crises récurrentes, aggravés par la dégradation de l'ensemble des ressources naturelles et l'impact des phénomènes de changements climatiques, et d'importantes carences en matière d'accès aux services de base, notamment de santé.

De même, le développement ne pourra être soutenable qu'une fois la stabilité politique et sociale solidement établie. Les actions dans les secteurs de gouvernance et dans les secteurs sociaux se renforceront alors mutuellement.

Force est de reconnaître que le pays a des atouts significatifs, notamment sa population peu nombreuse, l'existence de ressources naturelles abondantes, avec un potentiel important, sa stabilité macroéconomique et un taux de croissance économique annuel de plus de 5%.

Le soutien international doit accompagner le renforcement institutionnel et les décisions politiques sur l'utilisation efficiente et pertinente de ses revenus, afin d'assurer que les revenus tirés des nouvelles ressources disponibles aient un impact réel en termes de croissance économique inclusive et durable, et de lutte contre la pauvreté.

Le PIN du 11^{ème} FED prend en compte les priorités énoncées dans l'Agenda pour le changement et le Cadre Stratégique et Plan d'action pour les Droits de l'homme et la Démocratie : (i) droits de l'homme, démocratie et autres aspects clés de la bonne gouvernance et (ii) croissance inclusive et durable au service du développement humain.

Les quatre grands objectifs du Partenariat stratégique Afrique-UE (Mai 2011) définissent un cadre global dans lequel devront être mises en place des stratégies spécifiques dans les domaines de (i) la paix et la sécurité, (ii) la gouvernance et les droits de l'homme, (iii) le commerce et l'intégration régionale et (iv) les questions clés en matière de développement.

La politique de l'UE en Mauritanie s'inscrit aussi dans les quatre axes de la feuille de route du partenariat pour la résilience face aux crises au Sahel et en Afrique de l'Ouest, AGIR : l'agriculture durable, la gouvernance, l'accès aux produits alimentaires et la nutrition, ainsi que dans les axes de la Stratégie de l'UE pour le développement et la sécurité dans le Sahel.

L'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique de l'Ouest et l'UE devrait régir, une fois adopté et à partir de son entrée en vigueur, l'ensemble des relations commerciales et d'aide au commerce entre l'UE et la République Islamique de Mauritanie. Cet accord avec sa double vocation, commerciale et de développement, doit contribuer à la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté.

Le plan national de développement (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, CSLP III, couvrant 2011-2015) sert de base sur laquelle aligner le processus de programmation et articuler la coordination avec les autres donateurs, suivant un plan d'action commun formulé en 2010. La synchronisation des cycles de programmation sera assurée au niveau national par la revue à mi-parcours (RMP) en 2016 d'une part, qui correspondra avec le démarrage du prochain CSLP, permettant d'adapter le PIN aux nouvelles priorités nationales. D'autre part par la synchronisation des cycles UE-Etats membres en phase avec le démarrage effectif d'une programmation conjointe, alignée sur le "CSLP IV" en 2017.

De manière générale, la capacité d'absorption en Mauritanie a fortement évolué lors de la mise en œuvre du 10^{ème} FED, dont le taux d'engagement avoisine 100% du PIN. Il y a pourtant eu un gel de la coopération jusqu'à en janvier 2010 et la formulation concomitante de nouveaux projets issues notamment de la Stratégie du Sahel et les fonds "Objectifs Millénaires pour le Développement" (OMD) qui ont permis une augmentation du PIN initial de 156 à 210 millions d'EUR.

1.2. Choix des secteurs

1.2.1. Premier secteur de concentration : Sécurité alimentaire et agriculture durable

Le CSLP III fait état de progrès limités en matière de lutte contre la pauvreté, mettant ainsi en lumière l'impossibilité pour le pays d'atteindre l'objectif 1 des OMD « Eliminer l'extrême pauvreté et la faim » (42% de pauvreté en 2008), la cible étant fixée à 28,3% en 2015. La croissance économique, tirée par le secteur minier (fer, cuivre et plus récemment or) et dans une moindre mesure par la pêche, l'agriculture et l'élevage, a permis de diminuer le pourcentage d'individus vivant en dessous du seuil de pauvreté de 46,7% à 42% entre 2004 et 2008. Mais l'extrême pauvreté (estimée à 25,9% en 2008) a diminué moins vite que la pauvreté globale.

L'analyse de cette évolution montre que la pauvreté demeure massivement un phénomène rural (59.4% alors qu'au niveau national il s'élève à 43.2%) et détermine le besoin d'agir de façon focalisée en zones rurales afin d'atteindre des résultats significatifs en termes de réduction de la pauvreté.

Pourtant, la Mauritanie dispose de potentialités agricoles relativement importantes: environ 500 000 ha des terres cultivables (soit environ 0,2 ha/habitant) et un cheptel de 19 millions de têtes dont 16 millions de petits ruminants et des potentialités d'eaux de surface, estimées à

11 milliards de m³ annuels dont environ 15% seraient utilisés pour les besoins agricoles. Environ 62% de la population mauritanienne trouve ses moyens de subsistance dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. Malgré les risques et un capital d'exploitation limité, l'agriculture et le pastoralisme restent le second employeur dans le pays et fournissent des emplois à 21% de la population active. Pour des raisons à la fois agro-écologiques, sociales et économiques le potentiel productif du monde rural n'est pas mis en valeur. Environ 90% des terres agricoles sont inexploitées ou exploitées de façon limitée et non optimale. La productivité du travail de l'exploitation agricole est faible (1 quintal de céréales/travailleur) et la superficie cultivée par travailleur ne dépasse pas un hectare. Le bétail mauritanien est consommé dans tous les pays voisins, mais le revenu du producteur mauritanien reste très limité, malgré les conditions risquées de production. D'autres productions, comme les dattes et la gomme arabique, ont aussi un potentiel peu exploité. La pêche présente aussi un important potentiel pour la sécurité alimentaire et pour l'économie du pays.

Dans ce contexte le pays accuse un déficit alimentaire structurel, avec 70 % des besoins céréaliers couverts principalement par les importations commerciales, et également par l'aide internationale. L'enquête de sécurité alimentaire des ménages (ESAM) du Programme Alimentaire Mondial (PAM) de janvier 2013 montre que le taux au niveau national reste élevé : 16,5% des ménages mauritaniens souffrent, en janvier 2013, d'insécurité alimentaire soit un peu plus de 560 000 personnes, dont près de 340 000 en milieu rural. Les inégalités sont également frappantes en ce qui concerne les malnutritions. Par exemple, alors que le retard de croissance affecte 21% des enfants de moins de 5 ans au niveau national, des régions comme Hodh El Chargui, et Taguant enregistrent des prévalences élevées situées entre 30 et 40%. La situation nutritionnelle chez les enfants de moins de 5 ans est aussi caractérisée par des prévalences de maigres graves (autour de 12%)¹ avec de fréquents pics au-delà des seuils d'urgence et une anémie qui touche 74% de cette population².

L'extrême vulnérabilité structurelle et récurrente des populations mauritaniennes ne peut plus être traitée seulement par des logiques d'urgence en attendant la crise suivante : une approche strictement alimentaire ne permettra pas non plus de résoudre les problèmes récurrents de malnutrition, tant aigüe que chronique. Une réponse idoine aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle doit être apportée.

La situation de la Mauritanie étant très spécifique et non comparable aux pays de la région, le diagnostic reste à parfaire pour pouvoir déterminer la meilleure allocation des ressources afin d'augmenter la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire notamment en termes de disponibilité, d'opportunités d'emploi et d'accès. Dans les zones rurales, le déterminant principal de la pauvreté reste le caractère limité des ressources naturelles qui se combine avec: (i) des conditions inégales d'accès à ces ressources en particulier pour les plus pauvres, (ii) l'enclavement physique, intellectuel et culturel (iii) l'accès limité aux services de base qui reste difficile, même si des progrès importants sont en cours en termes de couverture des réseaux sanitaires et scolaires et d'amélioration de leur qualité. Avec les aléas climatiques (sécheresses successives, mais aussi inondations répétitives) ces facteurs ont contribué au surendettement des ménages ruraux, à la décapitalisation des moyens de production ainsi qu'à la désarticulation des économies familiales rendant difficile le processus de recapitalisation.

¹ Source : enquêtes SMART juillet 2012 et juillet 2013

² Source : enquête SMART 2012. L'anémie est considérée comme un problème de santé publique sévère à partir de 40%.

Malgré les efforts fournis dans la lutte contre l'insécurité alimentaire en Mauritanie, une analyse réalisée par le CILSS³ a constaté un manque réel de politique et de stratégie favorisant la mise en place d'actions structurantes et transversales susceptibles de réduire de manière durable l'insécurité alimentaire structurelle dans les zones vulnérables. Selon cette analyse, au moment de la mise en place de plusieurs programmes, l'absence de synergies et de coordination freine considérablement la gestion rationnelle de la sécurité alimentaire dans le pays. Le déséquilibre institutionnel ne favorise pas l'émergence d'une stratégie de sécurité alimentaire efficace et opérationnelle.

Dans l'effort de réduire la pauvreté, de diminuer l'exode et d'améliorer l'aménagement du territoire afin de renforcer la résilience des populations rurales, la stratégie du secteur 1 devra soutenir les pratiques durables, notamment par (i) l'amélioration de la productivité agropastorale (ii) la préservation des écosystèmes, (iii) le désenclavement des zones rurales, (iv) le développement de services techniques et financiers, (v) la sécurisation foncière, (vi) l'amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'électricité et se concentrera sur les exploitations agricoles familiales mais aussi sur les populations les plus vulnérables⁴⁵.

Le PIN est aligné avec les objectifs de croissance dans le secteur rural indiqués dans le CLSP III. Ce dernier repose sur la mise en œuvre de stratégies et programmes, notamment le Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire (PNIA), la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, la Stratégie de Développement du Secteur Rural à l'horizon 2025 (SDSR) ainsi que sur l'application de la Loi d'Orientation Agropastorale (LOAP) récemment approuvée. Ces documents stratégiques enclenchent une dynamique de modernisation et de croissance soutenue du secteur rural et le renforcement de la sécurité alimentaire à travers des actions ciblées directement sur les populations les plus vulnérables. Le PIN est donc en cohérence avec la démarche du Ministère du Développement Rural d'élaborer une approche sectorielle. Avec un important potentiel économique peu exploité, le développement agricole et pastoral doit dynamiser l'économie rurale, fournissant des opportunités d'emploi et de revenus, tout en améliorant la production et la souveraineté alimentaires du pays.

Cet stratégie s'articule avec d'autres importantes initiatives complémentaires, comme le Programme National de Protection Sociale (PNPS) que le Gouvernement est en train de développer avec le soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), la Banque Mondiale en tête et le Plan d'Action Intersectoriel Nutrition (PAIN), qui permet une déclinaison plus détaillée des actions en faveur de la nutrition qui relèvent du secteur de la santé. La Mauritanie a effectué des avancées importantes dans ces domaines et le dialogue sectoriel sera poursuivi au cours du 11^{ème} FED.

L'intervention dans le cadre du secteur 1 s'inscrit dans l'initiative de l'Alliance Globale pour l'Initiative Résilience (AGIR-Sahel) pour renforcer la résilience des populations vulnérables et est articulée d'une manière cohérente avec les actions menées par la Direction générale pour

³ Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel - Club du Sahel Afrique de l'Ouest (CSAO-CILSS), Profil sécurité alimentaire Mauritanie, 2008

⁴ Une attention particulière sera apportée aux groupes vulnérables (femmes, jeunes, pasteurs) en les appuyant dans les domaines de l'amélioration de l'accès aux emplois et revenus décents permettant de limiter l'exode rural, notamment chez les jeunes. Ainsi la stratégie devrait permettre une croissance plus inclusive permettant de lutter préventivement contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition devenues chroniques en Mauritanie et de freiner l'exode rural des jeunes.

⁵ Voir Communication de la Commission au Parlement Européen et au conseil. « L'approche de l'UE sur la résilience : tirer les leçons des crises de sécurité alimentaire » COM (2012)586 final. Bruxelles le 3.10.2012.

l'aide humanitaire et protection civile (ECHO), les Programmes Thématiques et les interventions menées sous le 10^{ème} FED. L'ensemble des actions conçues dans le premier secteur s'articulent avec ceux d'autres secteurs (i.e. décentralisation, santé) aux fins de renforcer la résilience et d'améliorer la nutrition des populations vulnérables du pays.

L'appui au développement de l'agriculture durable constitue également une réponse aux objectifs exprimés par la région dans le Programme APE pour le Développement (PAPED).

L'intervention dans le cadre du secteur 1 devra être coordonnée avec l'action de l'UE pour le développement du secteur de la pêche, notamment dans le cadre de l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche (APP) conclu entre l'UE et la Mauritanie ainsi que du Programme Indicatif Régional (volet résilience); des synergies devront être promues avec les actions de la Stratégie Sahel qui visent les populations vulnérables. L'intervention devrait par ailleurs permettre un accroissement qualitatif et quantitatif des échanges commerciaux.

1.2.2. Second secteur de concentration : Etat de Droit

La Mauritanie a élaboré dans le CSLP III des stratégies visant à garantir un Etat de droit et fondées sur les liens établis entre sécurité et développement. Les défis auxquels fait face le pays dans l'atteinte de ces objectifs sont multiples et intrinsèquement liés à la sécurité.

La Mauritanie est confrontée à des défis majeurs en matière de sécurité. Avec une population d'environ 3,4 millions d'habitants sur un territoire vaste, en plus d'assurer l'intégrité de celui-ci et lutter contre le crime organisé, la Mauritanie doit faire face aux menaces terroristes. Elle dispose de plusieurs corps de sécurité pour mener à bien les missions de prévention, protection et intervention. L'intégration des missions de chaque corps et des moyens utilisés pour les accomplir sont des défis à relever pour accroître le contrôle du territoire et intensifier la prévention et la répression des actes criminels.

En matière de justice, l'insatisfaction globale par rapport au système judiciaire, sa performance limitée, sa faible accessibilité, la qualité limitée du traitement des affaires, les relations fonctionnelles insuffisantes avec la police judiciaire sont des défis à relever pour asseoir la justice comme vecteur essentiel du développement et acteur clef pour la sécurité et l'état de droit et la protection des droits de l'homme.

En matière de décentralisation, déconcentration et développement local, les réformes restent inachevées du fait des déficiences des communes, reconnues comme les structures de base de la décentralisation, mais non dotées des moyens nécessaires pour accomplir leurs missions. Par ailleurs, le manque d'intégration et de complémentarité des niveaux de l'administration territoriale, l'absence de plan d'actions et de répartition des compétences entre les acteurs sont d'autres contraintes réduisant l'objectif de développement assigné au système de gouvernance locale.

Avec un tiers de personnes jeunes (notamment 14-25 ans) au sein de sa population, la Mauritanie affronte un défi prioritaire pour la prévention des conflits : leur insertion par l'accès à une formation technique et professionnelle (FTP) de qualité et adaptée aux demandes d'un marché de l'emploi orienté vers une croissance inclusive demeure un défi de taille pour les années à venir.

Les interventions programmées dans le secteur s'inscrivent dans la continuité et l'intensification de la mise en œuvre de la Stratégie Sahel. Seront appuyés les efforts nationaux de renforcement des services de la justice, de la sécurité, des services décentralisés et déconcentrés, des services de FTP et de l'emploi.

Elles s'appuient sur les stratégies mettant en œuvre les priorités de l'Axe 3 « *Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités* » et de l'Axe 4 « *Développement des ressources humaines et expansion des services de base* » du CSLP. Elles tiennent compte des leçons apprises dans les 9^{ème} et 10^{ème} FED et des possibilités de financement offertes par les lignes thématiques en complément des interventions programmées.

1.2.3. Troisième secteur de concentration : Santé

Dans le CSLP III, le secteur de la santé fait partie de l'axe stratégique 3 « développement des ressources humaines et expansion des services de base » avec un focus sur l'éducation et la formation, la santé et la nutrition et le genre.

La stratégie sectorielle dans le secteur de la santé se reflète dans le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) pour la période 2012-2020. Il vise à relever les défis d'une situation nationale marquée par une mortalité et morbidité encore élevée, en particulier chez les groupes les plus vulnérables, y compris le couple mère-enfant ; une couverture insuffisante en services essentiels de santé de qualité ; une offre de santé inefficace et inéquitable ; un cloisonnement des sous-secteurs qui empêche toute approche globale. Le PNDS est ambitieux, il prévoit une augmentation substantielle des ressources pour la santé et leur affectation en priorité aux niveaux décentralisés. Il constitue une bonne base de coopération et sa mise en œuvre effective aurait un impact significatif sur les défis mentionnés.

Le PNDS est en cohérence avec les Déclarations internationales et régionales souscrites par la Mauritanie, et le Programme pour le changement qui prévoit d'accélérer le progrès sur la voie de la réduction de la pauvreté et de la réalisation des OMD, parvenant à échéance en 2015.

La Mauritanie n'atteindra probablement pas les OMD relatifs au secteur de la Santé, particulièrement l'OMD 4 (santé maternelle) et 5 (mortalité juvénile). Les évolutions dans l'environnement (OMD 7) et l'accès aux médicaments essentiels (OMD 8), demeurent également préoccupants.

Plus de 80% des structures sanitaires ne disposent pas de l'ensemble des 10 éléments traceurs pour la vaccination de l'enfant, et moins de deux tiers des structures disposent de personnel formé et de directives en matière de programme élargi de vaccination. En moyenne, seulement 35% des structures disposent des médicaments essentiels pour la santé de l'enfant.

Le secteur santé est confronté à une crise complexe et majeure affectant les ressources humaines, les technologies et produits médicaux essentiels et le système d'information sanitaire.

La situation nationale justifie donc une intervention de soutien à la mise en œuvre de la stratégie nationale (PNDS), visant à l'amélioration de l'accès universel et équitable à des

services de santé efficaces, et ciblée sur la santé reproductive, la santé maternelle et juvénile et la nutrition.

Le choix des trois secteurs se base sur une **vision stratégique et cohérente** du développement de la Mauritanie, dans laquelle le renforcement de la gouvernance démocratique doit permettre une inclusion politique et économique de toutes les couches de la population y compris les plus vulnérables, mais qui agit en même temps de façon ciblée sur les secteurs les plus démunis afin de faire face aux besoins immédiats (sécurité alimentaire, santé, nutrition, formation) et contribuer à une croissance économique inclusive et soutenable (développement rural, insertion des jeunes, protection sociale). A titre d'exemple, le Plan d'Action Intersectoriel Nutrition offre des liaisons stratégiques importantes entre les domaines de la sécurité alimentaire, de l'agriculture et de la santé. Par ailleurs, le PIN privilégie des interventions aux niveaux institutionnels et familial/communautaire afin que l'importante croissance économique du pays bénéficie aux couches les plus vulnérables de la population.

Ce choix reflète un triple souci, de renforcement mutuel des actions dans les 3 secteurs, de continuité avec les actions du 10^{ème} FED et qui tirent les leçons des actions financées par d'autres instruments tels que les lignes thématiques.

Par ses caractéristiques agro-écologiques et ses dynamiques socio-économiques la Mauritanie apparaît particulièrement vulnérable aux impacts des phénomènes de dégradation des ressources naturelles et du changement climatique - problématiques qui rejoignent celle de la lutte contre la pauvreté. Dans ce cadre, la dimension environnementale et relative aux changements climatiques s'inscrira de manière transversale dans les actions engagées dans le 11^{ème} FED, notamment dans les secteurs sensibles de (i) l'agriculture durable et la sécurité alimentaire et nutritionnelle; (ii) la gouvernance des ressources locales et la prévention des conflits ; (iii) la gestion des déchets hospitaliers.

La dimension genre est également à prendre en compte dans un pays où cohabitent droits coutumier, religieux et moderne - une cohabitation que empêche parfois les femmes de jouir des mêmes droits et devoirs que les hommes.

En tenant compte de l'importance des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de leurs applications en tant que moteurs éprouvés de croissance inclusive et durable, lors de l'identification concrète des actions à mener ainsi que dans les mesures transversales d'appui, une attention particulière sera accordée à la mise en place des TIC et à la pleine exploitation de leur potentiel.

2. Aperçu financier (montants indicatifs)

Enveloppe A : 181 millions d'EUR (93% du PIN)

- Secteur Sécurité alimentaire et agriculture durable : 78 millions d'EUR (40%)
- Secteur Etat de Droit : 59 millions d'EUR (30%)
- Secteur Santé : 44 millions d'EUR (23%)

Mesures transversales d'appui : 14 millions d'EUR (7% du PIN)

3. Soutien de l'UE par secteur

Cette section fournit une description de l'appui de l'UE pour chaque secteur choisi, y compris l'objectif général, les objectifs spécifiques, les résultats attendus et les indicateurs principaux. Ces indicateurs principaux pourraient être précisés par la suite, si cela semble nécessaire. Les valeurs de référence et les cibles possibles seront établies dans la phase d'identification.

3.1. Premier secteur de concentration: Sécurité alimentaire et agriculture durable – montant indicatif 78 millions d'EUR.

3.1.1. L'objectif général est de renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Mauritanie

Les objectifs spécifiques (OS) suivants seront poursuivis :

- OS1. Renforcer la gouvernance en matière d'accès équitable et de gestion durable des ressources dans le contexte du changement climatique,
- OS2. Améliorer durablement et équitablement l'accès aux services et infrastructures de base pour les populations vulnérables,
- OS3. Promouvoir le développement de filières durables aux niveaux familial et communautaire.

3.1.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats (R) attendus sont :

OS1. Renforcer la gouvernance en matière d'accès équitable et de gestion durable des ressources dans le contexte du changement climatique

- **R.1.1.** Les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles des acteurs de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire au niveau national et local, sont renforcées,
- **R.1.2.** La gouvernance en matière d'accès aux ressources pour les populations rurales est améliorée,
- **R.1.3.** Des systèmes efficaces d'information pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont établis.

OS2. Améliorer durablement et équitablement l'accès aux services et infrastructures de base pour les populations vulnérables

- **R.2.1.** Les besoins qualitatifs et quantitatifs en assainissement et en eau sont améliorés pour l'ensemble des besoins et activités des populations rurales tout au long de l'année,
- **R.2.2.** Les zones de production concernées par un appui aux filières sont accessibles toute l'année,
- **R.2.3.** Les populations vulnérables ont accès à une nourriture saine, suffisante et diversifiée tout au long de l'année.

OS3. Promouvoir le développement de filières durables aux niveaux familial et communautaire

- **R.3.1.** Des productions familiales et communautaires durables sont améliorées, transformées, consommées localement ou commercialisées de manière équitable ;
- **R.3.2.** Des approches techniques respectueuses des équilibres écologiques et des spécificités culturelles, et adaptés aux changements climatiques sont promues.

Comme indiqué par l'approche AGIR, pour renforcer la résilience des populations vulnérables une approche intégrée, inclusive et alignée avec les politiques nationales est proposée.

L'intervention de ce premier secteur focal est envisagée en deux phases complémentaires :

- **2014-2016** : Renforcement institutionnel suite aux résultats de la revue institutionnelle du secteur agricole et pastoral et démarrage des interventions pour l'atteinte des objectifs spécifiques 1 & 2 (instruction en 2014) ;
- **2017-2020** : Appui à des filières équitables et durables dans le cadre d'une approche sectorielle (instruction en 2016).

3.1.3. Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3

3.1.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Dans le cadre de la Déclaration de Paris pour l'efficacité de l'aide, du plan d'action d'Accra et du partenariat de Busan pour sa mise en œuvre, le Gouvernement mauritanien et les PTF ont mis en place un Comité Etat-Donateurs (CED), qui se décline à deux niveaux : (i) un cadre global de concertation des PTF⁶ et (ii) des groupes sectoriels se réunissant au niveau technique sous la présidence de chefs de file préalablement désignés.

L'objectif du Groupe Sectoriel Développement Rural et Sécurité Alimentaire (GS-DRSA), fonctionnel depuis 2009, vise à « (i) instaurer et maintenir un dialogue régulier et approfondi entre les PTF et la partie mauritanienne en abordant l'ensemble des problématiques du secteur et (ii) d'appuyer le Ministère du Développement Rural (MDR) dans la conception et la mise en œuvre des politiques sous sectorielles en harmonie avec le CSLP »⁷.

Le GS-DRSA regroupe l'ensemble des PTF intervenant dans ce secteur (Annexe 2). Ses Termes de Référence (TDR) prévoient qu'il inclue les cadres des Ministères représentant l'administration à un niveau « technique » ainsi que des partenaires de la société civile et du secteur privé impliqués dans le développement rural et la sécurité alimentaire. Les co-chefs de file actuels sont l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Espagne. L'UE est disposée à renforcer la coordination sectorielle et des discussions sont en cours avec les Etats Membres et les autres PTF dans ce sens.

Afin de renforcer la participation des Autorités Mauritanienne, le Ministère du Développement rural convoquera deux fois par an le GS DRSA⁸. Au niveau « technique », le GS-DRSA sera présidé par la Direction des Politiques et de la Coopération du MDR une fois par trimestre. Il s'appuiera également sur différents sous-groupes thématiques.

L'UE assurera le lien entre les activités à mener dans ce secteur de concentration et les possibles programmes issus du PAPED.

⁶ Regroupant les Ambassadeurs, Chefs de Coopération et ayant pour but de débattre de toutes les questions touchant à l'harmonisation et à la coordination de l'aide.

⁷ Termes de Référence du GS DRSA, 15 mai 2013.

⁸ Deux rencontres des chefs de file avec le Ministre de l'agriculture ont déjà eu lieu afin de fixer la première rencontre « politique » présidée par le Ministre.

3.1.5. Engagements financiers et politiques du Gouvernement

Comme indiqué au point 1.2, la Mauritanie est dotée d'un certain nombre de stratégies et politiques sectorielles, mais leur articulation et hiérarchisation ne sont pas toujours claires. Un dialogue politique est donc nécessaire afin que la réforme du secteur agricole soit impulsée. Afin de pouvoir mieux ancrer le futur appui de l'UE et de clarifier le cadre institutionnel et stratégique du secteur, le Gouvernement s'est engagé, avec le soutien de la UE et d'autres partenaires (Banque Mondiale et FAO notamment), à en effectuer une revue institutionnelle (RISAP) en 2013. Les Ministères des Finances et de la Fonction Publique seront étroitement associés. Cette RISAP vérifiera que la Loi d'Orientation Agropastorale récemment promue comble bien les lacunes et insuffisances juridiques et techniques du Secteur, et s'assurera que les capacités du MDR sont suffisantes pour remplir les objectifs du Secteur.

En moyenne le budget alloué au secteur agricole et rural est demeuré faible ces six dernières années. En 2012 il a représenté une moyenne de 6,12% du budget d'investissement de l'état. Cela reste encore insuffisant au regard des besoins et des engagements de Maputo; néanmoins depuis 2012 on constate une importante augmentation des ressources consacrées au secteur.⁹

3.1.6. Evaluation environnementale

Le profil environnemental de la Mauritanie a été récemment actualisé (2013), et a relevé les problèmes prioritaires suivants: (i) en milieu rural, la dégradation de l'ensemble des ressources naturelles terrestres, y compris des sols, qui entraîne une agriculture peu efficiente et une pauvreté plus importante dans les wilayas à vocation agropastorale et (ii), en milieu urbain, le faible taux d'accès à l'eau potable (65 % en milieu urbain contre 60 % en milieu rural) et la mauvaise gestion des déchets solides et des eaux usées ainsi que le non traitement des déchets dangereux. De plus, la Mauritanie, de par sa situation géographique et en raison de son niveau de développement socio-économique, apparaît particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique. Dans ce cadre, en 2013, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a été élevé du ministère délégué au rang du Ministère autonome.

L'Indicateur de Performance Environnementale (2010) classe le pays au 161^{ème} rang sur 163 pays. Cette faible performance est «en grande partie liée à une combinaison de facteurs d'origine anthropique et de phénomènes climatiques qui accentuent la paupérisation des couches les plus vulnérables de la population». Les défis de ces dynamiques ont été bien intégrés dans les stratégies des différents secteurs. La Revue de mi-parcours (RMP), en 2016, devra porter une attention particulière aux interventions menées par le programme « Enclencher un processus de résilience en matière de sécurité alimentaire » dans le cadre de l'initiative « Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC) » qui débutera fin 2013-début 2014, afin d'évaluer si ces interventions doivent être poursuivies et/ou réorientées dans le 11^{ème} FED.

⁹ Revue des dépenses du secteur rural. PNIASA. Avril 2013 ; Revue Institutionnelle du Secteur Agricole et Pastoral, 2013.

3.1.7. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle :

Hypothèses :

- Absence de catastrophes naturelles exceptionnelles (inondations, sécheresses),
- Conditions politiques et sécuritaires favorables à l'obtention des résultats prévus : stabilité au Sahel et bon déroulement des élections présidentielles de 2014,
- L'environnement économique, politique et social reste stable et sécurisé,
- Evolution des systèmes de protection sociale dans le pays,
- Les ressources financières prévues sont mobilisées.

Risques :

- Chocs exogènes (aléas climatiques, baisse des cours des matières premières, crises énergétiques, financières, alimentaires, et économiques),
- Faiblesses des capacités de mise en œuvre et de pilotage du PIN,
- Faible capacité d'absorption des aides financières par les structures nationales,
- Dégradation de la situation sécuritaire régionale affectant la Mauritanie,
- Dégradation interne du climat social et de cohésion ethnique,
- Non mise en œuvre de la réforme du secteur agricole,
- Croissance insuffisante pour enrayer les taux de chômage et de pauvreté élevés,
- Non adhésion et/ou adhésion insuffisante des producteurs à l'intensification et à la modernisation des systèmes de production.

Mesures pouvant les atténuer :

- Focus nutritionnel des interventions UE,
- Revue Institutionnelle du secteur agricole et pastorale,
- Appui à la réforme du secteur agricole et application de la Loi d'Orientation Agropastorale,
- Mise en place d'un système d'alerte performant pour la prévention des crises alimentaires,
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie Sahel qui inclut des mesures pouvant atténuer le risque de dégradation de la situation sécuritaire,
- Renforcement des capacités des structures nationales et des producteurs,
- Renforcement des capacités des Organisations de la Société Civile (OSC) du secteur dans le domaine de l'organisation, du dialogue politique et du plaidoyer
- Plaidoyer pour le développement des systèmes de protection sociale dans le pays,
- Coordination avec l'intervention de l'UE pour le développement du secteur de la pêche, notamment dans le cadre de l'APP UE-Mauritanie,
- L'appui au développement de l'agriculture durable via le Programme pour les Accords de Partenariat Economique (PAPED).
- Mesures d'adaptation aux changements climatiques, comme l'adoption de techniques agricoles durables (techniques de conservation de sols, conservation de l'eau, etc).

3.2. Second secteur de concentration : Etat de Droit – Montant indicatif: 59 millions d'EUR

3.2.1 L'objectif général est de contribuer à la consolidation de la démocratie et à la prévention des conflits.

Les interventions programmées dans le secteur s'inscrivent dans la continuité et l'intensification de la mise en œuvre de la Stratégie Sécurité et Développement Sahel (la justice, la sécurité, les services décentralisés et déconcentrés, et les opportunités pour la jeunesse). Les programmes 10^{ème} FED dans ces domaines démarreront pour la plupart en 2014 et les programmes 11^{ème} FED seront définis sur base des résultats des programmes 10^{ème} FED et les besoins identifiés courant 2015-2016. Pour cette raison, les objectifs spécifiques et résultats listés ci-dessous couvrent plusieurs sous-domaines : le choix d'objectifs spécifiques retenus pour les programmes ne pourra être fait qu'à partir de 2015.

Certains des objectifs spécifiques suivants seront poursuivis en fonction des programmes identifiés :

- **OS.1.** Renforcer la déconcentration et la décentralisation des services déconcentrés pour un meilleur service de proximité aux populations,
- **OS.2.** Promouvoir l'accès à une justice indépendante et crédible garante du respect des droits de l'homme,
- **OS.3.** Consolider la gestion intégrée des frontières et la gestion et professionnalisation des services publics responsables de la sécurité,
- **OS.4.** Contribuer à la prévention des conflits par un renforcement du dispositif de FTP favorable notamment à l'emploi des jeunes.

3.2.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont :

OS1. Renforcer la déconcentration et la décentralisation des services déconcentrés pour un meilleur service de proximité aux populations.

- **R.1.1** Les capacités en matière de maîtrise d'ouvrage, de gestion financière et de gestion des collectivités territoriales et des services déconcentrés sont renforcées avec à la participation des OSC,
- **R.1.2** Des programmes d'appui au financement des infrastructures et des services des collectivités locales sont développés.

OS2. Promouvoir l'accès à une justice indépendante, crédible garante du respect des droits de l'homme

- **R.2.1** L'accès équitable et inclusif à des services performants et indépendants dans le secteur de la justice est renforcé,
- **R.2.2** La promotion et la protection des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'accès aux recours en cas de violation sont appuyés,
- **R.2.3** La politique pénale et pénitentiaire accompagne les efforts nationaux pour la prévention des conflits.

OS3. Consolider la gestion intégrée des frontières et la professionnalisation des services publics responsables de la sécurité

- **R.3.1** La gestion nationale intégrée des frontières (police, gendarmerie, douanes) est performante,

- **R.3.2** La coordination transfrontalière des services de contrôle (police, gendarmerie, douanes) est effective,
- **R.3.3** Les capacités et la spécialisation, y compris au niveau managérial, des corps responsables de la sécurité¹⁰ sont encadrées et renforcées et intègrent le respect des droits de l'homme.

OS4. Contribuer à la prévention des conflits par un renforcement du dispositif de FTP favorable notamment à l'emploi des jeunes

- **R.4.1** Les structures de pilotage et d'encadrement du dispositif national de FTP disposent de plans d'action coordonnés pour assurer une meilleure offre de services encourageant l'emploi des jeunes,
- **R.4.2** Une offre de services de FTP encourageant l'emploi inclusif des jeunes est fonctionnelle au niveau local.

3.2.3. Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.2.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

La coordination des secteurs par les autorités nationales, les PTF¹¹ et les OSC se fera dans le cadre d'un mécanisme formel adopté par les autorités nationales et suivra la mise en œuvre des stratégies nationales sectorielles. Le chef de file des PTF devra avoir une représentation permanente à Nouakchott. Les OSC prendront toute leur place dans le pilotage et le suivi des interventions. De même, leur rôle en tant que vecteur de changement et de plaidoyer politique sera appuyé.

3.2.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

En matière de décentralisation et de déconcentration, une stratégie, dotée d'un plan d'actions, devra être adoptée. L'effort vers une décentralisation et déconcentration plus effectives soutenue par des mécanismes de coordination des compétences et des transferts de moyens financiers devra être accru. Le budget alloué à la justice dépasse à peine 1%, ce qui est insuffisant pour prendre en charge le secteur pénitentiaire ou garantir une justice rapide, efficiente et exempte de corruption. L'organisation des États Généraux de la Justice sera nécessaire pour doter le secteur d'une politique sectorielle à adopter formellement par le Gouvernement. En matière de sécurité, certains aspects tels les relations entre les services de justice et de police judiciaire, la coopération sahéenne ou les actions de proximité dans les zones spéciales requerront une attention soutenue des autorités nationales tant au plan des engagements politiques que budgétaires. En matière de prévention des conflits, notamment par un renforcement du dispositif de FTP favorable à l'emploi des jeunes, les stratégies existantes devront être mises en commun pour accroître la lisibilité des actions et éviter les chevauchements d'intervention. De même, une priorisation plus accentuée du dispositif de FTP devra être faite dans le budget national.

¹⁰ Y compris les services de la douane en charge de la détection de produits stupéfiants et du contrôle de la charge à l'essieu.

¹¹ Voir annexe 2

3.2.6. L'évaluation globale des risques de l'intervention sectorielle :

Hypothèses :

- Volonté politique affichée pour chaque axe du secteur et ouverture au dialogue,
- Conditions sécuritaires favorables,
- Ressources financières disponibles et mobilisées à temps.

Risques :

- Chocs exogènes : le taux de croissance de la Mauritanie situé autour de 5 % met a priori le pays à l'abri d'un choc déstabilisateur sévère,
- Conflits régionaux ; le risque représenté par l'extrémisme est à prendre en compte,
- Groupes minoritaires ou vulnérables ayant un accès réduit ou défavorisé à la justice,
- Capacités des autorités à coordonner les interventions des PTFs,
- Manque de mobilisation des intervenants nationaux, réticences au changement.

Mesures pouvant les atténuer :

- Un fort dialogue politique au sein des PTF, notamment des États Membres,
- Formulation des programmes 11^{ème} FED en concordance avec l'exécution du 10^{ème} FED,
- Soutien à des activités de renforcement de capacités et de sensibilisation dans les domaines de justice et / ou droits de l'homme,
- Coordination accrue des PTFs, assistance technique afin d'améliorer les capacités nationales de coordination,
- Amélioration de la capacité de plaidoyer des OSC du secteur,
- Inclusion de la dimension genre dans la formulation des interventions,
- Mise en œuvre effective de la Stratégie Sahel incluant des mesures pouvant atténuer le risque de dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire.

3.3. Troisième secteur de concentration : Santé – Montant indicatif: 44 millions d'EUR

3.3.1. L'objectif général est d'améliorer durablement la santé des populations et d'atténuer l'impact de la pauvreté sur les groupes les plus vulnérables en appuyant et renforçant la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire 2012-20.

Dans un premier temps il s'agira de renforcer les capacités du système sanitaire en se concentrant sur trois domaines clefs :

- Les soins de santé primaires, la santé maternelle et infantile, y compris la nutrition
- Les ressources humaines,
- La disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels.

Y faisant suite, un appui sectoriel serait mis en place avec un accent sur ces trois domaines, pour autant que les conditions nécessaires soient remplies, notamment et parmi d'autres :

- Progrès au niveau de la gestion des finances publiques, en particulier, la transparence de l'exécution budgétaire au niveau central et décentralisé.
- Progrès dans la mise en œuvre du PNDS, en particulier l'accroissement des ressources pour le secteur, et leur affectation au niveau décentralisé.

Les objectifs spécifiques suivants seront poursuivis :

- **OS1** : Permettre un accès équitable à des soins de santé primaires de qualité et leur utilisation;

- **OS2** : Améliorer la disponibilité équitable et durable des ressources humaines pour la santé, ainsi que leur qualité;
- **OS3** : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels de qualité.

3.3.2. Pour chacun des objectifs spécifiques, les principaux résultats attendus sont :

OS1 : Permettre un accès équitable à des soins de santé primaires de qualité et leur utilisation:

- **R1.1** Une priorité élevée est donnée par le Ministère de la Santé au développement des services de santé primaire au niveau décentralisé,
- **R1.2** Le Ministère de la Santé est soutenu dans ses efforts, en particulier en l'appuyant pour la mise en place d'une intervention à haut impact en santé maternelle et infantile, y compris nutrition, dans au moins une Wilaya.
- **R1.3** Un Paquet Minimum d'Activités (PMA) de qualité est disponible dans les Postes de Santé primaires dans une zone pilote-test ;
- **R1.4** La performance des prestations de services est améliorée par le biais i) d'une augmentation des ressources financières ; ii) d'une déconcentration et/ou autonomisation ; et iii) du renforcement des capacités de planification, gestion, et suivi et évaluation y inclus le renforcement du système national d'informations sanitaires (SNIS).

OS2 : Améliorer la disponibilité des ressources humaines pour la santé d'une manière équitable, performante et durable:

- **R2.1** Un système de gestion prévisionnelle des ressources humaines est mise en place en tenant compte des besoins de leur redéploiement;
- **R2.2** Les capacités nationales de formation initiale répondent aux besoins quantitatifs et qualitatifs du secteur, et incluent la nutrition;
- **R2.3** Les compétences du personnel de santé sont continuellement, efficacement et durablement améliorées par le renforcement de la formation continue et de la supervision;
- **R2.4** Le Ministère de la Santé se coordonne avec le Ministère des Finances et le Ministère de la Fonction Publique pour développer un cadre de ressources humaines dans le domaine de la santé (RHS) motivant et performant;
- **R2.5** La mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la révision du Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines (PSDRH) sont assurés de manière continue et efficace.

OS3 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments, essentiels de qualité:

- **R3.1** : La législation pharmaceutique est adaptée et mise en œuvre, portant spécialement sur la substitution des produits de marques par des médicaments en génériques (MEG), l'implantation des pharmacies, la problématique de la contrefaçon et ce qui concerne les substituts de lait maternel ;
- **R3.2** : La disponibilité et l'accessibilité financière des MEG de qualité sont améliorées par le renforcement du système d'achat, de stockage, de distribution et de

gestion des médicaments à la Centrale d'Achats des Médicaments Essentiels et des Consommables (CAMEC);

- **R3.3** : La disponibilité et l'accessibilité financière des MEG de qualité sont améliorées par le renforcement de la gestion des médicaments dans le secteur primaire et secondaire public et les structures privées non lucratives de base;
- **R3.4** : L'usage rationnel des médicaments est amélioré dans le secteur public primaire et secondaire.

3.3.3. Les indicateurs principaux pour mesurer les résultats mentionnés ci-dessus sont repris dans le cadre d'intervention sectorielle en annexe 3.

3.3.4. La coordination des donateurs et le dialogue politique

Le groupe des PTF/Santé inclut tous les partenaires intervenant dans le secteur¹² ((Annexe 2). Il se réunit sur une base ad hoc à la demande du Président et/ou sur initiative de l'un des partenaires pour examiner des questions spécifiques, parfois avec la participation du Ministère de la Santé. Tous les PTF sont membres du Comité National de Pilotage du PNDS 2012-2020, qui est présidé par le Ministère de la Santé et qui intègre les principales parties prenantes du secteur¹³. L'objectif serait de consolider ce Comité afin de maintenir une seule structure en charge de veiller à la bonne performance du secteur.

Le PNDS entre dans le cadre de l'adhésion de la Mauritanie à l'initiative du Partenariat international pour la santé (IHP+) et a facilité la signature d'un pacte national entre les principaux intervenants du secteur, basé sur une stratégie consensuelle, un financement conjoint et un système de suivi et évaluation unique, et qui sert d'outil de plaidoyer pour une mobilisation additionnelle des ressources. La revue sectorielle annuelle du PNDS, les plans d'actions annuels ainsi que les rapports de mise en œuvre sont le fruit d'une participation active des intervenants dans le secteur, preuves d'une consolidation de la coordination.

3.3.5. Les engagements financiers et politiques du Gouvernement

Le PNDS est la traduction sectorielle du CSLP III et des OMD liés à la santé, et est opérationnalisé à travers des plans de districts, de régions, des projets d'établissement au niveau des Etablissements publics à caractère administratif (EPA), et des contrats programmes. Il est couplé à un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) 2012- 2015, sur lequel les lois des finances annuelles sont basées.

La Mauritanie est parmi les 11 pays Africains sur 46 ayant des données qui indiquent une diminution de la contribution relative des dépenses de l'Etat à la santé entre 2001 et 2009¹⁴. Cette contribution était de 3,9% en 2012 et la Loi de finances 2013 prévoit une augmentation à 4,4%, moins d'un tiers de l'engagement d'Abuja¹⁵. Le PNDS a calculé que cette contribution devrait atteindre 8% d'ici 2015 afin d'atteindre l'OMD 4 en 2015-2017 et l'OMD 5 en 2019.

¹² Système des Nations Unies (SNU), Espagne, France, US, Banque Islamique de développement (BID), UE.

¹³ Secteurs concernés par la santé, multisectoriel, sécurité alimentaire (CSA), hydraulique, finances, Affaires Sociales, plus SNU et la Société civile ainsi que le secteur privé de santé.

¹⁴ The Abuja Declaration: Ten Years On, OMS 2011.

¹⁵ La Déclaration d'Abuja engage les pays signataires dont la Mauritanie de consacrer 15% de leurs dépenses publiques à la santé.

Bien que membre de Scaling Up Nutrition (SUN), et sur le point d'adopter un Plan D'Action Intégré pour la Nutrition (PAIN), la Mauritanie ne semble pas encore avoir pu démontrer un engagement suffisamment fort dans le domaine de la nutrition malgré des taux de malnutrition chroniquement proches ou dépassant les seuils d'alerte de l'Organisation Mondiale de la santé (OMS). Au vu de ce constat, la Délégation œuvrera, à travers 1) son dialogue avec le gouvernement, 2) ses trois secteurs de concentration complémentaires et 3) le mouvement SUN, pour un engagement plus fort du gouvernement en faveur de la nutrition.

3.3.6. Evaluation globale des risques de l'intervention sectorielle

Hypothèses :

- Le Gouvernement jouit d'une stabilité politique et d'un développement macro-économique stable ;
- Le Gouvernement s'engage à développer et mettre en œuvre une politique globale de financement du secteur santé avec une feuille de route vers ses engagements pris lors de la Déclaration d'Abuja en 2001 ;
- Le pays ne connaît pas d'épidémie majeure requérant une grande partie des ressources ;
- Le Gouvernement respecte ses engagements pris dans le pacte national entre le Gouvernement et ses partenaires pour le soutien au secteur santé ;
- Le Gouvernement affiche une volonté affirmée pour procéder à la réforme de la fonction publique avec l'aide des PTF en commençant par le secteur de la santé afin de faciliter la mise à jour et la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement des RHS 2006-15 ;
- Le Gouvernement s'engage à développer prioritairement et mettre en œuvre un plan stratégique de renforcement du Système National d'Information Sanitaire (SNIS) afin de garantir des statistiques crédibles et disponibles.

Risques :

- Un leadership sectoriel inadéquat ;
- Les faibles capacités des agents de l'état et les difficultés d'appropriation du PNDS, spécialement au niveau déconcentré ;
- Le faible impact du plaidoyer et appui des PTFs sur la réforme institutionnelle ;
- Des résistances au changement, en particulier contre l'assainissement du sous-secteur médicaments ;
- Le manque de priorisation des moyens à disposition des services déconcentrés du Ministère ;
- La faible participation des acteurs non étatiques ;
- Le manque d'inter-sectorialité au sein du Ministère et avec les autres ministères et départements opérant dans la santé.

Mesures pouvant les atténuer :

- Renforcement du rôle des acteurs non étatiques, des associations professionnelles, et des institutions démocratiques en charge de veiller au bon fonctionnement des services de l'Etat et à assurer que la santé soit considérée comme un droit humain, entre autres par le biais du secteur 2 ;
- Etroite collaboration avec le secteur 2 pour renforcer les services déconcentrés ;
- Privilégier une approche systémique à la couverture sanitaire de qualité plutôt que l'approche verticale et cloisonnée ;

- Respect, par les PTF, de leurs engagements du pacte national santé ;
- Appui à l'inter-sectorialité avec les secteurs concernés par la santé (nutrition, hygiène, eau, genre, protection sociale, environnement etc.) ;
- Inclusion des matières transversales (genre, hygiène, environnement, éducation civique, solidarité, etc.) dans les curriculums scolaires ;
- Articulation entre les 3 secteurs d'intervention UE pour avoir un impact importante sur les aspects de nutrition des populations vulnérables.

4. Appui à la société civile

Il n'est pas prévu, dans le 11^{ème} FED, un projet spécifique aux organisations de la société civile mais l'appui à celles-ci sera abordé comme une thématique transversale aux trois secteurs de concentration. En effet, la société civile aura un rôle important dans le dialogue et le plaidoyer dans le cadre des politiques sectorielles concernées par le 11^{ème} FED. Ses capacités seront appuyées afin qu'elle puisse jouer pleinement ce rôle. De même, les lignes thématiques, permettront de mettre en œuvre des actions complémentaires dans les secteurs de concentration.

Intégration des thématiques transversales « genre, droits humains et société civile » dans chaque secteur de concentration du 11^{ème} FED:

Dans le cadre du Secteur 1, l'intégration de notion « d'équité » ou « d'accès équitable » aux ressources dans les objectifs du Cadre Logique, permet d'envisager des activités visant la non-discrimination vis-à-vis des femmes et des groupes marginalisés en milieu rural en matière d'accès et de contrôle des ressources naturelles et financières. La notion d'équité peut également être interprétée au sens large du terme en incluant la redistribution « équitable » des bénéfices dans la commercialisation et l'écoulement des produits, dont les femmes sont souvent exclues, bien qu'ayant largement participé à leur production. En ce qui concerne les résultats ciblant l'autonomisation économique de la femme rurale, des activités spécifiques visant le contrôle des ressources naturelles, notamment la propriété foncière et l'accès et gestion des crédits, seront définies. Enfin, les possibilités d'ampliation des activités Genre et Développement (GED) et Femme et Développement restent ouvertes à travers l'intégration d'objectifs spécifiques visant la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Intégration du Genre (SNIG 2011) et du Plan d'action national de la femme rurale. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales devront aussi être impliquées en matière de formation, sensibilisation et de plaidoyer en matière de dialogue avec les autorités locales vers une culture de gouvernance et redevabilité envers les populations mauritaniennes.

Dans le cadre du Secteur 2, les OSC, prioritairement nationales, seront appuyées dans chaque phase de mise en œuvre des interventions : (i) par la participation active à la prise des décisions relatives à la conduite des interventions ; (ii) grâce à un partenariat pour l'exécution de celles-ci ; (iii) par la participation active dans leur suivi et leur contrôle. L'atteinte de l'OS2 ne peut être envisagée sans une forte implication des OSC, le troisième résultat de l'OS3 vise explicitement cette priorité au niveau des collectivités territoriales. Les individus souffrant de discriminations, en particulier basées sur le genre, l'âge et les inégalités d'ordre ethnique, socio-économique et/ou culturel, sont visées par la plupart des objectifs et résultats, notamment l'OS4 qui favorisera, y compris auprès des femmes, des mécanismes de croissance inclusive.

La notion d'équité est également intégrée au *Secteur 3* en termes d'accès équitable aux différents services sanitaires. Ceci permettra de viser d'une part la réduction des discriminations basées sur le sexe (approche, GED) et d'autre part la discrimination visant les catégories vulnérables dans les zones géographiques les plus démunies en assurant l'accès au droit à la Santé, notamment en matière de Santé reproductive.

Il est pertinent d'impliquer les ONG internationales déjà bien implantées dans le secteur Santé, non seulement au niveau du renforcement de capacités des ONG dites de niveau 2 ainsi que celles de base mais aussi dans le renforcement des espaces de dialogue et cadres de concertation entre ONG et autorités tant au niveau central qu'au niveau décentralisé. Enfin, le travail de sensibilisation et de plaidoyer, qui sous-tend l'OS1 de ce secteur, sur des sujets culturellement sensibles ayant un impact direct sur la santé comme les Mutilations Génitales Féminines (MGF), le mariage précoce, le VIH/SIDA, le planning familial etc. devra également être entrepris par la société civile au niveau local.

5. Autres mesures transversales d'appui

5.1 Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions

Une Facilité de Coopération Technique (FCT), ayant pour but d'accompagner l'identification et la formulation des projets/programmes ou l'appui à la mise en œuvre d'actions spécifiques, est prévue dans la programmation au moyen d'une allocation spécifique. Elle permettra (i) de disposer d'un fonds pour la réalisation d'études sectorielles; (ii) de financer les missions d'identification et de formulation des projets/programmes, (iii) de mobiliser de l'expertise technique sur des thématiques non couvertes par d'autres appuis institutionnels, en particulier pour la formulation du prochain CSLP et l'appui à la gestion de l'aide publique; (iv) de définir un plan de formation pour tous les acteurs de la Coopération, de le mettre en œuvre et d'en effectuer un suivi/capitalisation, (v) de financer la participation d'acteurs locaux à des conférences, études ad hoc et séminaires internationaux.

5.2. Support à la réforme des finances publiques

Des appuis spécifiques à la mise en œuvre des réformes, comportant la mobilisation des expertises spécifiques ainsi que les équipements nécessaires à leur mise en œuvre, avec une attention particulière aux actions relatives à la lutte contre la corruption.

5.3 Appui à l'Ordonnateur National

L'appui à l'Ordonnateur National (ON) continuera d'être important afin de renforcer ses capacités et celles de sa cellule d'appui pour assurer une efficacité et efficience satisfaisantes de l'aide communautaire apportée. Plus particulièrement, en étroite collaboration avec les ministères techniques, l'appui concernera le pilotage général de la Coopération; la programmation des projets/programmes FED et leur mise en œuvre; le suivi technique et financier des projets/programmes; la capitalisation et la visibilité/communication.

L'appui concernera aussi directement la Cellule d'appui à l'ON pour son personnel, son fonctionnement et la prise en charge d'une assistance technique. Un montant indicatif maximum de 6,5 millions d'EUR est donc prévu pour appuyer les services de l'ON.

6. Autres instruments financiers

D'autres activités spécifiques pourraient être soutenues par les autres enveloppes du Fonds Européen de Développement (comme le programme indicatif régional Afrique de l'Ouest et le programme INTRA-ACP), le budget général de la Commission européenne dans le contexte du cadre financier 2014-2020, ainsi que par la Banque européenne d'investissements (BEI). La BEI pourra aussi financer des opérations à partir de la facilité d'investissement de Cotonou et/ou sur ses ressources propres. Ces actions seront complémentaires à la réponse de l'UE et aux programmes indicatifs nationaux.

Annexe 1: Indicateurs macroéconomiques (Source : DGPEP/DPAE/MAED Juillet 2013)

		2007	2008	2009	2010	2011	2012
Données de base							
1	Population (en milliers)	2988	3063	3139	3217	3297	3378
	- variation annuelle en %	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
2a	Produit Intérieur Brut (PIB) nominal (en millions €)	2065	2416	2165	2768	3071	3165
2b	PIB nominal par habitant (en €)	691,2	788,8	689,7	860,2	931,4	936,8
2c	- variation annuelle en %		14,1	-12,6	24,7	8,3	0,6
3	PIB réel (variation annuelle en %)	1,0	3,5	-1,2	4,7	3,6	6,9
4	Formation brute de capital fixe (en % du PIB)	26,9	29,3	25,8	25,1	33,6	47,3
Balance des paiements							
5	Exportations de biens (en % du PIB)	49,69	50,55	45,12	56,45	65,83	64,93
	- dont les plus importants (en % des exportations)	97,35	99,21	99,75	99,68	98,03	95,48
	- dont part du commerce régional (en % des exportations)[3]						
5a	Balance commerciale (en % du PIB)	-5,92	-3,49	-2,51	3,76	6,57	-13,12
	- dont part des importations UE (en % des importations)	41,27		45,90	53,00	43,94	

6	Exportation des services (en % du PIB)	3,0	3,9	5,3	3,2	5,8	3,9
	- dont les plus importants (en % des exportations)						
6a	Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-17,2	-14,8	-11,7	-9,0	-7,3	-31,6
7	Entrée nette d'envois de fonds (en % du PIB)	2,5	2,0	2,2	1,6	0,7	1,1
8	Entrée nette d'investissements étrangers directs (en % du PIB)	4,9	9,6	-0,1	3,4	18,2	34,6
9	Dette extérieure (en % du PIB)*	89,9	80,8	96,5	86,1	79,4	87,2
10	Service de la dette extérieure (en % des exportations de biens et services)						
11	Réserves en devises étrangères (en mois d'importations de biens et de services non facteurs)	2,1	2,2	2,4	2,4	3,7	6,2
Capacité commerciale							
12	Coût moyen d'exportation [4]						1520
13	Indice de compétitivité mondiale [5]						
Budget de l'État							
14	Recettes (en % du PIB)	24,9	22,9	24,1	24,6	25,6	32,2
	- dont : subventions (en % du PIB)	2,2	5,4	2,7	2,8	5,7	9,1
	- dont : revenus des tarifs douaniers extérieurs (en % du PIB)	-2,2	-5,4	-2,7	-2,8	-5,7	-9,1
15	Dépenses (en % du PIB)	32,0	32,9	32,1	29,1	29,7	37,1

	- dont : dépenses en capital (en % du PIB)	8,6	7,3	7,7	6,0	5,1	5,0
16a	Déficit (en % du PIB) y compris les subventions	-1,8	-7,0	-5,4	-2,0	-1,5	2,8
16b	Déficit (en % du PIB) à l'exclusion des subventions	0,4	-1,6	-2,7	0,8	4,2	11,95
17	Dette totale (extérieure) (en % du PIB)*	89,9	80,8	96,5	86,1	79,4	87,2
Politique monétaire							
18	Hausse des prix à la consommation (taux moyen annuel en %)	7,3	7,3	2,2	6,3	5,7	4,9
19	Taux d'intérêt (de l'argent, taux moyen annuel en %)						
20	Taux de change : moyenne annuelle devise nationale / 1€	355,30	353,50	366,80	366,20	391,20	381,30
20	Taux de change : moyenne annuelle devise nationale / 1\$	260,1	241,5	262,7	275,9	281,1	296,6
[1] e = estimation							
[2] p = prévision							
[3] Sources possibles d'information : Examens des politiques commerciales de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ; Manuel de statistique de la Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) (http://stats.unctad.org/handbook/ReportFolders/ReportFolders.aspx)							
[4] Extrait du rapport «Doing Business» de la Banque mondiale, chapitre sur le «commerce transfrontalier» (www.doingbusiness.org)							
[5] Si disponible : Rapport du Forum Economique Mondiale (FEM) sur la compétitivité mondiale							

Annexe 2. Matrice des donateurs présentant les dotations indicatives par secteur

MATRICE DES DONATEURS PAR SECTEUR (Estimation)	
SECTEUR 1: SECURITE ALIMENTAIRE ET AGRICULTURE DURABLE	MONTANT en MS
Banque Mondiale	22,3
BID	83,4
Coopération allemande/GIZ	15
Coopération espagnole/ AECID	19,7
Coopération française (AFD & SCAC)	15,2
Coopération italienne	11,5
FIDA	35,8
Fonds Africain pour le Développement	4
Fonds Saoudien de Développement (FSD)	19,8
Fonds spécial du Nigéria	6,3
Inde/EXIMBANK	21,8
Gouvernement japonais	3,1
UE (ECHO ; 10 ^{ème} FED ; Lignes Thématiques SA)	71,5
FAO	107,496
Total estimatif	329 507 000 MS
SECTEUR 2: ETAT DE DROIT	MONTANT
DECENTRALISATION/DECONCENTRATION DEVELOPPEMENT LOCAL	
UE	50
Banque mondiale	23,8
PNUD	4,5
Coopération allemande/GIZ	12,5

Coopération espagnole / AECID	12,3
Coopération française/AFD/SCAC	7,94
ST	111,04
JUSTICE	
UE	8,2
Coopération japonaise PNUD, UNODC	7,5
Coopération française / SCAC-programme régional JUSSEC)	4 (phase1)
Coopération espagnole AECID	0,06
ST	19,76
SECURITE – GESTION DES FRONTIERES ET DE LA MIGRATION /LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET LA CRIMINALITE ORGANISEE	
UE (hors programmes régionaux)	32,8
Coopération allemande /MAE	2
Coopération japonaise (appui aux réfugiés maliens)	16
Coopération française (voir JUSSEC dans justice)	-
Coopération espagnole	Non disponible
Coopération américaine / USAID	Non disponible
ST	50,8
EMPLOI/FORMATION PROFESSIONNELLE	
UE	6,2
Banque Mondiale	12,2
BIT	1,4
Coopération allemande	8,5
Coopération espagnole	1,6
Coopération française /AFD	3,36
Coopération américaine	1,5
Coopération japonaise	0,049

ST	34,80
SECTEUR 3 : SANTE	MONTANT
	MS
Agence Française de développement	4 796 323
BID	20 416 089
Coopération espagnole	9 279 161
Fonds Saoudien de Développement (FSD)	9 750 390
Gouvernement français	331 055
Gouvernement japonais	13 934 735
IDA-International Development Association	24 000 000
OMS	10 587 262
UNFPA	12 649 150
GAVI	13 500 000
Fonds Mondial STM	21 500 000
UNICEF	61 816 000
Total-estimatif	167,5 MS

Annexe 3. Cadre d'intervention sectoriel et indicateurs de performance

Les résultats, indicateurs et moyens de vérification spécifiés dans cette annexe peuvent devoir évoluer pour tenir compte de changements intervenant pendant la période de programmation.

Les niveaux de référence ("*baselines*") seront inclus dans les documents de formulation au plus tard.

Secteur 1 : Sécurité alimentaire et agriculture durable		
Objectif spécifique N°1 : Renforcer la gouvernance en matière d'accès équitable et de gestion durable des ressources dans le contexte du changement climatique		
<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Les capacités institutionnelles, techniques et organisationnelles des acteurs de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire au niveau national et local, sont renforcées	a1) Stratégies/programmes de Sécurité Alimentaire et de Développement Rural, en conformité avec un plan national, approuvés par le gouvernement avant fin 2017 a2) Effectifs du personnel technique du MDR au niveau déconcentré (désagrégé par genre)	Données de la Direction Générale de la Planification Economique et Stratégie de Développement Mise au jour de la RISAP Rapports annuels de l'ENFVA
b) La gouvernance en matière d'accès aux ressources pour les populations rurales est améliorée	b1) Nouvelle politique foncière disponible, adoptée par le gouvernement mauritanien, appliquée jusqu'aux niveaux déconcentrés avant fin 2020 b2) Politique nationale en matière de gestion intégrée des ressources en eau élaborée, adoptée et appliquée par le gouvernement mauritanien jusqu'aux niveaux déconcentrés avant fin 2020	Rapport de la Commission techniques chargé des affaires foncières RMO annuelle CSLP Rapports annuels de mise en œuvre du PNIA-SA Statistiques des bureaux fonciers Rapports annuels Direction de l'Hydraulique & Assainissement Rapports MDR

c) Des systèmes efficaces d'information pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont établis	<p>c1) Tableaux de bords pertinents sur la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle mis en place par le gouvernement mauritanien, suivis et diffusés de manière régulière à partir de 2017</p> <p>c2) Base de données sur l'état du secteur agro-pastoral fonctionnelle et actualisée au niveau de la DPCSE</p>	<p>Rapports des différents systèmes de suivi (MDR, PAM, OSA, UNICEF)</p> <p>Rapports MDR</p> <p>Rapports annuels de mise en œuvre du PNIA-SA</p>
Objectif spécifique N°2 : Améliorer durablement et équitablement l'accès aux services et infrastructures de base pour les populations vulnérables		
a) Les besoins qualitatifs et quantitatifs en assainissement et en eau sont améliorés pour l'ensemble des besoins et activités des populations rurales tout au long de l'année	<p>a1) Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable de quantité et qualité suffisantes</p> <p>a2) Taux de mortalité infantile liée aux maladies oro-fécales</p>	<p>Rapports MDR et MHA/Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement</p> <p>Rapport d'atteinte des OMD</p> <p>Rapports des services déconcentrés du MDS</p> <p>Enquêtes</p>
b) Les zones de production concernées par un appui aux filières sont accessibles toute l'année	<p>b1) Linéaire du réseau de pistes rurales réalisé, réhabilité et entretenu</p> <p>b2) Périodes d'inaccessibilité des principaux marchés de détail/marchés de gros (nombre de jours par an)</p>	<p>MET/Ministère de l'Équipement et des Transports</p> <p>Données Observatoire de la Sécurité Alimentaire</p> <p>Enquêtes du marché</p>
c) Les populations rurales ont accès à une nourriture saine, suffisante et diversifiée tout au long de l'année	<p>c1) Disponibilité alimentaire annuelle par habitant</p> <p>c2) Taux de malnutrition (taille/âge) chez les enfants de moins de 5 ans</p>	<p>Données Observatoire de la Sécurité alimentaire</p> <p>Enquêtes du marché</p> <p>Rapports des services déconcentrés du MDS</p> <p>RMO annuel CSLP</p> <p>Rapports annuels du programme nutrition MASEF</p>

Objectif spécifique N°3 : Promouvoir le développement de filières durables aux niveaux familial et communautaire

<p>a) Des productions familiales et communautaires durables sont transformées, consommées localement ou commercialisées</p>	<p>a1) Rendements/ha des principales cultures maraichères et céréalières</p> <p>a2) Taux de couverture vaccinale du cheptel (PPCB)</p>	<p>Statistiques agricoles Rapports annuels MDR Enquêtes du marché</p> <p>Enquêtes agricoles Rapports des services déconcentrés du MDR Rapports du CNERV</p>
<p>b) Des approches techniques respectueuses des équilibres écologiques et des spécificités culturelles, et adaptées aux changements climatiques sont promues.</p>	<p>b1) Nombre d'exploitations et superficie utilisant des techniques de production adaptées (données désagrégées par sexe et type de culture)</p>	<p>Rapports des services déconcentrés du MDR</p> <p>Rapports annuels du Centre de formation des producteurs ruraux de Boghé</p> <p>Enquêtes</p>

Secteur 2 : Etat de droit

Objectif spécifique N°1 : Renforcer la déconcentration et la décentralisation des services déconcentrés pour un meilleur service de proximité aux populations

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
<p>a) Les capacités en matière de maîtrise d'ouvrage, de gestion financière et de gestion des collectivités territoriales et des services déconcentrés sont renforcées avec à la participation des Organisations de la Société Civile (OSC),</p>	<p>a1) Moyens annuels mis à disposition/transferts par l'Etat aux collectivités territoriales</p> <p>a2) Nombre de collectivités territoriales (communes) ayant un Plan de gestion environnementale et sociale</p>	<p>Statistiques nationales</p> <p>Statistiques des ministères concernés</p> <p>Plans communaux</p> <p>Enquêtes</p>
<p>b) Des programmes d'appui au financement des infrastructures et des services des collectivités locales sont développés</p>	<p>b1) Proportion de ménages ayant accès à un système d'assainissement amélioré (OMD 17)</p>	<p>Statistiques nationales</p> <p>Statistiques des ministères concernés</p> <p>Enquêtes</p>

<p>c) Des programmes d'appui à la participation des OSC dans la décision, l'exécution et le contrôle des décisions des collectivités territoriales et des autorités administratives déconcentrées (Wali, Hakem) sont développés</p>	<p>c1) Pourcentage annuel du nombre de projets communaux incluant une exécution par des OSC</p>	<p>Statistiques nationales Statistiques des ministères concernés Enquêtes</p>
<p>Objectif spécifique N°2: Promouvoir l'accès à une justice indépendante et crédible garante du respect des droits de l'homme</p>		
<p>a) L'accès équitable à des services performants et indépendants dans le secteur de la justice est renforcé,</p>	<p>a1) Nombre/Pourcentage de personnes ayant recours aux mécanismes alternatifs de résolution de conflits en vigueur (données désagrégées par sexe, âge, type de violation) a2) Nombre/Pourcentage du personnel judiciaire (y compris les associations professionnelles) ayant participé à un cycle de formation initiale et continue complet</p>	<p>Statistiques nationales Statistiques des ministères concernés Statistiques de l'Ecole nationale de formation de la magistrature Enquêtes</p>
<p>b) La protection des droits de l'homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes, et l'accès aux recours en cas de violation sont appuyés</p>	<p>b1) Nombre de personnes ayant demandé et reçu des conseils juridiques / une assistance (pénal et civil) par type de service, chaque année (données désagrégées par sexe)</p>	<p>Statistiques nationales Statistiques des ministères concernés</p>
<p>c) Les politiques pénales et pénitentiaires accompagnent les efforts nationaux pour la prévention des conflits.</p>	<p>c1) Nombre/Pourcentage de détenus bénéficiant de programmes de réhabilitation/réinsertion pendant et après leur incarcération, (données désagrégées par sexe et âge)</p>	<p>Statistiques nationales Statistiques des ministères concernés Enquêtes</p>

Objectif spécifique N°3 : Consolider la gestion intégrée des frontières et la professionnalisation des services publics responsables de la sécurité

<p>a) La gestion nationale intégrée des frontières (police, gendarmerie, douanes) est performante</p>	<p>a1) Nombre de postes frontières fonctionnels, désagrégué par type de poste</p>	<p>Statistiques nationales Statistiques des ministères concernés Enquêtes</p>
<p>b) La coordination transfrontalière des services de contrôle (police, gendarmerie, douanes) est effective</p>	<p>b1) Nombre d'activités de coordination transfrontalière, désagrégué par grand type d'activité (patrouilles mixtes, réunions de coordination)</p>	<p>Rapports annuels des forces de sécurité Données fournies par les Chefs de poste de frontières</p>
<p>c) Les capacités et la spécialisation, y compris au niveau managérial, des corps responsables de la sécurité¹⁶ sont renforcées et intègrent le respect des droits de l'homme</p>	<p>c1) Nombre/Pourcentage d'agents des forces de sécurité bénéficiant annuellement d'un programme spécifique de formation par corps et région c2) Nombre de détentions et d'arrestations effectuées par les unités de police judiciaire annuellement (données désagréguées par type d'infraction, âge et sexe des délinquants)</p>	<p>Statistiques nationales Statistiques des ministères / forces de sécurité concernés Enquêtes</p>

¹⁶ Y compris les services de la douane en charge de la détection de produits stupéfiants et du contrôle de la charge à l'essieu.

Objectif spécifique N°4 : Contribuer à la prévention des conflits par un renforcement du dispositif de FTP favorable notamment à l'emploi des jeunes

a) Les structures de pilotage et d'encadrement du dispositif national de FTP disposent de plans d'action coordonnés pour assurer une meilleure offre de services encourageant l'emploi des jeunes	a1) Plans d'actions coordonnés des acteurs du dispositif de formation technique et professionnelle priorisant l'emploi des jeunes, y compris les emplois verts, adoptés et mis en œuvre par le Ministère de l'Education et l'Institut National de Promotion de la Formation Technique et Professionnelle (INAP-FTP) avant fin 2020	Statistiques nationales Statistiques des ministères et structures concernés Plans d'actions des structures agissantes dans le domaine de l'emploi des jeunes Enquêtes
b) Une offre de services de FTP encourageant l'emploi des jeunes est fonctionnelle au niveau local	b1) Nombre de personnes formées aux écoles et centres de FTP (Indicateur de résultat 4.13 du CSLP - données désagrégées par âge et sexe) b2) Nombre de jeunes (14-25ans) ayant bénéficié d'un parcours d'aide à l'insertion (formation technique et professionnelle et suivi des parcours), désagrégé par type de mécanisme d'insertion professionnelle (données désagrégées par sexe, âge et par emploi vert / non)	Statistiques nationales Statistiques des ministères et structures concernés Enquêtes

Secteur 3 : Santé

Objectif spécifique N°1 : Permettre un accès équitable à des soins de santé primaires de qualité et leur utilisation :

<u>Résultats escomptés</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Moyens de vérification</u>
a) Une priorité élevée est donnée par le Ministère de la Santé au développement des services de santé primaire au niveau décentralisé.	a1) Proportion et valeur absolue par an par habitant des budgets santé au niveau décentralisé, conformément au PNDS a2) Part du budget alloué à la Nutrition	Rapports d'exécution budgétaire Rapport annuel du PNDS

<p>b) Le Ministère de la Santé met en place une intervention à haut impact en santé maternelle et infantile, y compris nutrition, dans au moins une région.</p>	<p>b1) Pourcentage d'accouchements assistés par personnel qualifié désagrégé par wilaya et Moughataa (PNDS)</p> <p>b2) Nutrition : taux d'insuffisance pondérale poids/âge</p> <p>b3) Taux de malnutrition chronique (poids/taille).</p>	<p>Rapport SNIS</p> <p>Enquête annuelle Rapport SNIS</p> <p>Enquête annuelle Rapport SNIS</p>
<p>c) Un Paquet Minimum d'Activités (PMA) de qualité est disponible dans les Postes de Santé primaires dans une zone pilote-test ;</p>	<p>c1) Taux de fréquentation des centres de premier niveau (nouveaux cas)</p>	<p>Rapport SNIS</p>
<p>d) La performance des prestations de services est améliorée par le biais i) d'une augmentation des ressources financières ; ii) d'une déconcentration et/ou autonomisation ; et iii) du renforcement des capacités de planification, gestion, et suivi et évaluation y inclus le renforcement du système national d'informations sanitaires (SNIS).</p>	<p>(voir a1)</p>	<p>Rapports d'exécution budgétaire</p>
<p>Objectif spécifique N°2 : Améliorer la disponibilité équitable et durable des ressources humaines pour la santé, ainsi que leur qualité ;</p>		
<p>a) Un système de gestion prévisionnelle des ressources humaines est mise en place en tenant compte des besoins de leur redéploiement</p>	<p>a1) Pourcentage de centres de santé de premier niveau ayant le personnel correspondant à son plateau technique (désagrégé par Wilaya)</p>	<p>Rapports annuels Direction Ressources Humaines (DRH)</p>
<p>b) Les capacités nationales de formation initiale répondent aux besoins quantitatifs et qualitatifs du secteur, et incluent la nutrition</p>	<p>b1) Proportion de personnel formé désagrégé par catégorie, par sexe et par an</p>	<p>Rapports annuels de la DRH</p>

<p>c) Les compétences du personnel de santé sont continuellement, efficacement et durablement améliorées par le renforcement de la formation continue et de la supervision</p>	<p>c1) Proportion des RHS recevant une formation continue</p>	<p>Rapports annuels de la DRH</p>
<p>Objectif spécifique N° 3 : Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des médicaments essentiels de qualité.</p>		
<p>a) La législation pharmaceutique est adaptée et mise en œuvre, spécialement portant la substitution des produits de marques par des médicaments en génériques, l'implantation des pharmacies, et la problématique de la contrefaçon</p>	<p>a1) Révision de la loi pharmaceutique adoptée avant fin 2020</p>	<p>Rapport annuel Min. Santé</p>
<p>c) La disponibilité et l'accessibilité financière des médicaments essentiels en générique (MEG) de qualité sont améliorées par le renforcement de la gestion des médicaments dans le secteur primaire et secondaire public et les structures privées non lucratives de base</p>	<p>c1) Montant dépensé par les ménages dans le domaine de la santé (<i>out of pocket payments</i>) (PNDS)</p>	<p>Rapport SNIS</p>

Annexe 4: Calendrier indicatif pour l'engagement des fonds (Les montants mentionnés dans ce tableau sont indicatifs)

	Allocation indicative	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	en Millions d'Euros							
Secteur – Sécurité Alimentaire et Agriculture durable	78	20	27		31			
Secteur – Etat de droit	59		13		11	35		
Secteur – Santé	44		6		38			
Mesures d'appui :	14		14					
• <i>Mesures d'appui ou d'accompagnement de la programmation, préparation ou mise en œuvre d'actions</i>	3.5		3.5					
• <i>Gestion finances publiques</i>	4		4					
• <i>Appui à l'Ordonnateur National</i>	6.5		6.5					
Total des engagements	195	20	60		80	35		

NB :

L'intervention du secteur 1 est envisagée en deux phases :

- 2014-2016 : renforcement institutionnel suite aux résultats de la revue institutionnelle du secteur agricole et pastoral et démarrage des interventions pour l'atteinte des objectifs spécifiques 1 & 2¹⁷ (instruction en 2014) ;
- 2017-2020 Appui aux filières suite à la clarification du cadre d'intervention et de son pilotage, (ii) la restructuration du Ministère du Développement Rural et, plus globalement, la mise en œuvre de la feuille de route vers l'approche sectorielle (instruction en 2016).

¹⁷ OS1. Renforcer la gouvernance en matière d'accès équitable et de gestion durable des ressources dans le contexte du changement climatique et OS2. Améliorer durablement et équitablement l'accès aux services de base pour les populations rurales vulnérables.